

## **Cadre stratégique de mai 2019 à mai 2022**

L'ABRC assure un leadership et encourage la collaboration entre les plus grandes bibliothèques de recherche du Canada pour l'avancement de l'enseignement et de la recherche universitaires.

L'ABRC évolue dans un environnement de recherche universitaire international marqué par la culture numérique, le changement technologique et les initiatives de science ouverte. Elle cherche à promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et la réconciliation avec les peuples autochtones. L'ABRC reconnaît l'importance de collaborer avec d'autres organisations à l'échelle nationale et internationale.

### **Priorités stratégiques**

#### **1. Promouvoir le savoir libre**

*Les bibliothèques de recherche du Canada jouent un rôle essentiel dans la création, la gestion, la découverte et l'utilisation de la recherche produite dans les universités. L'ABRC soutient le rôle essentiel des bibliothèques dans la création, la diffusion, et la mobilisation des connaissances et l'avancement de l'éducation libre.*

- 1.1. Favoriser la création de nouvelles connaissances et la diffusion durable de la recherche, notamment par le libre accès.
- 1.2. Diriger, développer et déployer des initiatives de gestion de données de recherche basées dans les bibliothèques, en coordination et en coopération avec toutes les parties prenantes du cycle de vie de la GDR.
- 1.3. Faire progresser les collaborations en matière de pédagogie ouverte et le développement et l'utilisation de ressources éducatives libres.

#### **2. Assurer un accès pérenne**

*Les bibliothèques de recherche offrent aux étudiants, aux professeurs et aux chercheurs un accès pérenne aux ressources d'information. L'ABRC s'emploie à assurer l'accès à long terme et la préservation des connaissances dans un environnement numérique dynamique.*

- 2.1. Faciliter les activités de collaboration pour préserver et garantir l'accès à long terme à toutes les formes de ressources de recherche, en mettant un accent particulier sur les ressources canadiennes.
- 2.2. Faciliter l'accès novateur et l'utilisation transformatrice de collections uniques par les chercheurs, les étudiants et le grand public.

### **3. Accroître la capacité**

*À mesure que les changements en matière de recherche, d'enseignement et d'apprentissage continuent de s'accélérer, les universités canadiennes requièrent une plus grande expertise de la part de leurs bibliothèques de recherche. L'ABRC favorise le développement de l'expertise et de la capacité pour des rôles nouveaux et émergents.*

- 3.1. Soutenir le leadership et le développement de la main-d'œuvre à travers le large éventail de compétences nécessaires au succès des bibliothèques de recherche contemporaines
- 3.2. Encourager la recherche dans les domaines stratégiques qui concernent l'ABRC.
- 3.3. Faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion dans les bibliothèques de recherche.
- 3.4. Renforcer le soutien des bibliothèques de recherche dans les démarches de réconciliation, d'indigénisation et de décolonisation pour donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

### **4. Démontrer l'impact**

*La culture d'évaluation de l'ABRC au sein des bibliothèques de recherche canadiennes et entre celles-ci permet d'articuler leurs contributions à l'enseignement supérieur et à la recherche; et facilite l'évolution continue de la capacité et des services d'évaluation.*

- 4.1. En collaboration avec d'autres organismes d'enseignement supérieur, élaborer de nouveaux indicateurs et approches pour démontrer l'impact sur la recherche, l'enseignement et l'apprentissage.
- 4.2. Faciliter, renforcer et communiquer un programme continu d'évaluation qualitatif et quantitatif des bibliothèques à l'échelle pancanadienne.

### **5. Influencer les politiques**

*L'ABRC est un porte-parole national pour les intérêts du milieu universitaire et ses bibliothèques dans une approche équilibrée à l'égard du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, ainsi que d'autres questions relatives à la politique d'information, notamment le savoir traditionnel, la vie privée, l'accès à l'information, l'accessibilité, le gouvernement ouvert, le savoir libre et l'infrastructure de recherche.*

- 5.1. Représenter les intérêts des bibliothèques de recherche canadiennes dans le domaine des politiques de l'information, en particulier au niveau fédéral, afin de permettre un large accès aux actifs d'information du Canada et une gestion efficace de ces actifs.
- 5.2. Renforcer et mobiliser des initiatives nationales dans l'ensemble des secteurs des bibliothèques et de la recherche pour faire progresser des objectifs communs de politique.